



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-01-2026 /

Dossier complet le : 30-01-2026 /

N° d'enregistrement : 012866/KK P

1 Intitulé du projet

Centre aquatique intercommunal a energie positive, a Belleville-en-Beaujolais

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20006781700011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MENICHON

Prénom(s)

Jacky

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demolition de la piscine actuelle avec reconstruction d'un équipement aquatique avec tiers-lieu, en lieu et place et une extension vers le sud pour les parkings - Surface globale de l'emprise projet (avec espaces verts) : env. 4,5 ha Composition : - 1 Batiment unique de 5 961 m2 de surface plancher, R+1 avec un sous-sol, de 12 m de hauteur maximum - Espaces bureaux, et locaux techniques - Espace piscine avec 3 bassins (bassin d'activite, bassin sportif, bassin mixte), vestiaires et sanitaires/douches - Espace avec serre tropicale vegetalisee - Extérieur avec espace ludique vegetalise - solarium mineral et vegetal - 1 espace tiers-lieu avec : restauration/bar, terrasse extérieure, salles - 2 parkings P1 et P2 totalisant 254 places sur 641 m2, avec places PMR et deux-roues motorisees, et bornes de recharge électrique (velo et vehicule léger) Energies - Ressources / matériaux : - Chauffage par géothermie - Production d'électricité : Parkings avec ombrières photovoltaïques et toit avec panneaux photovoltaïques

4.2 Objectifs du projet

Disposer d'un équipement public novateur, attractif et exemplaire en matière de qualité environnementale en remplacement de la piscine intercommunale existante datant de 1972, et aujourd'hui vétuste et inadaptée aux besoins. Le projet s'inscrit dans une logique de durabilité, en visant l'équilibre financier en exploitation, tout en intégrant une approche environnementale vertueuse: énergie positive (avec haute efficacité énergétique, réutilisation de la chaleur fatale, recours à la géothermie, production photovoltaïque, recours au réseau de chaleur), limitation de l'impact de la construction avec matériaux biosourcés et de réemploi, gestion des eaux de pluie intégralement à la parcelle dimensionnée pour une pluie de retour de 30 ans, préservation de la biodiversité (surface éco-aménagée, végétalisée ou favorable à l'éco-système, de l'ordre de 85%) Le projet de centre aquatique intercommunal regroupera les fonctions aquatiques et de tiers lieu éco-culturel et environnemental. Il constituera un lieu de pratiques aquatiques et culturelles, pour la population des 45 communes de la CCSB et de ses alentours. L'objectif de fréquentation moyenne annuelle vise est de passer de 100 000 personnes à 250 000 personnes. Cet équipement sera un lieu ressource pour la population, support de diffusion culturelle autour

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est envisagé pour janvier 2027 et devrait durer 22 mois. Les travaux se réaliseront suivant les 3 principales étapes successives suivantes : 1- Degagement - terrassements préparatoires - Abattage des arbres et arbustes non conservés - Dépose d'équipements (bordures, clôtures, revêtements ...) - Enlèvement de revêtement de chaussée - Démolition du bâtiment actuel - Decapage de la terre végétale sur plateformes VRD (réutilisable in situ) 2 - Construction - Terrassements fondations ... - Clos couvert, - Lots techniques, - Finitions 3- Aménagements extérieurs : Réalisation des voiries, parkings et réseaux et Végétalisation Les travaux nécessiteront la circulation et l'utilisation d'engins pour le transport des matériaux, les terrassements et le montage des différents équipements. Réemploi et réutilisation prévu selon dossier environnemental dédié.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le centre aquatique sera ouvert comme aujourd'hui, soit 7 jours/7, toute l'année, aux mêmes horaires (jusqu'à 22-23h le soir pour les clubs et associations). Il sera fermé très ponctuellement pour de la maintenance technique. L'exploitation de l'équipement sera effectuée en régie par les équipes de la CCSB. Un objectif fort du projet est d'atteindre l'équilibre financier en exploitation, ce qui impose une grande rigueur dans l'exploitation du lieu, avec un suivi rigoureux des opérations de maintenance du site pour garantir un fonctionnement optimal. Un contrôle continu du fonctionnement des installations sera mis en place, ainsi qu'un plan de maintenance préventive. Le recours à un contrat de maintenance multi-technique avec objectifs de performance est envisagé. Un suivi précis de la performance énergétique sera mis en œuvre, de manière à atteindre et maintenir l'objectif "énergie positive". La gestion de l'eau fera aussi l'objet d'un suivi spécifique. Dans le cas d'un équipement aquatique, la maîtrise de la performance énergétique et de la consommation d'eau est incontournable pour maîtriser les dépenses d'exploitation. Une équipe dédiée à l'entretien des espaces verts sera mise en place, de manière à garantir la pérennité des aménagements mis en place.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est aussi concerné par : télédéclaration au titre du Code minier vis-à-vis de la géothermie de minime importance / demande de permis de construire, au titre de l'article R421-14 du Code de l'Urbanisme / dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise globale du projet (avec espaces verts) Surface plancher du bâtiment Surface des parkings-cheminements / voirie-beton Profondeur du sous-sol et hauteur maximale du bâtiment (R+1) Puissance électrique installée (ombrières 1800 m2 + PV en toiture 1 112 m2) (autoconsommée) Consommation en eau totale (hors	(4.53, Ha) (6093, m2) (5 871 / 5640 , m2) (-4 / +12, m) (852, kWc) (83,1, l/baigneur/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 23 Voie : Avenue de Verdun

Lieu-dit :

Localité : 23 Avenue de Verdun 69220 Belleville-en-Beaujolais

Code postal : 69220 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°44'13"E Lat. : 46°6'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU du SURB (Syndicat d'Urbanisme de la Region de Belleville) approuve le 27/02/2013 : en zone UE dédiée à l'accueil d'équipements publics + Alignement d'arbres du long de l'avenue

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet (équipement en service depuis 1972)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Premieres ZNIEFF a l'Est sur la Saone a 330 m environ (ZNIEFF II) et 700 m (ZNIEFF I) - cf. Diagnostic ecologique en Annexe optionnelle n°1
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	- 0,08 ha de zone humide (prairie a Typha) repertoriee a l'inventaire regional, au sein du bassin d'eaux pluviales - Prospections ecologiques realisees sur site : vegetations de zone humide touchant en realite 0,23 ha sur le bassin d'EP (Typhaie, Tapis de scirpe des marais, prairie humide, jonchaie et gazon inonde) - cf. Diagnostic ecologique en Annexe optionnelle n°2 (2025)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRni du Val de Saone - secteur Saone amont : parcelles projet (AK461 et 142) en zones bleue et rouge - Cf. Annexe optionnelle n°2. Batiment sis uniquement en zone bleue. Crue centennale cotee a 173.81 m et de reference a
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRni approuve le 26/12/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Premier site Natura 2000 m a 700 m a l'Est - cf. Annexe optionnelle n°1 : la ZSC FR8202006 - Prairies humides et forets alluviales du Val de Saone aval, rassemblant 10 habitats (en majorite humides) et 15 especes d'interet communautaire (chiropteres, insectes, Loutre, Castor, Bouviere et Triton crete)
D'un site classé ?	☐	☒	Site classe du Val de Saone a 700 m a l'Est

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le centre aquatique utilisera la geothermie de minime importance (GMI) comme source de chaleur. Les eaux prelevees seront restituees en totalite dans la meme nappe des alluvions de la Saone. Deux ouvrages de captages et de rejet (profonds de 22 m/TN) seront necessaires sur site - cf. zones possibles (en cours de developpement) en annexe opt. n°5 Le debit max. de
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Voir annexe optionnelle n°5. Masse d'eau concerne : nappe alluviale semi-captive des pliocenes du Val-de-Saone avec sens d'ecoulement vers le S-E en aval (plan d'eau des Sablons). Toit (niveau statique) a 167,24 m NGF soit env.7,3 m /sol (substratum a 22 m). L'eau rejetee devrait presenter une baisse de 5°C par rapport a l'eau prelevee (nappe a T°moy. de 14,9°C), generant un
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Projet necessitant des deblais apres demolition pour approfondir de 1 m le sous-sol du complexe aquatique et pour la refonte des parkings : -7 350 m3 environ devront etre evacues sur les 10 500 m3 terrasses pour les amenagements exterieurs (parkings et voirie); - 23 945 m3 environ pour les terres au droit du batiment.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de graves type GNT, necessaire pour les assises (voies, parking) et le pourtour du batiment. Volume evalue a : ..
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Reemploi possible de terres excavee evalue a 3 150 m3 Utilisation de graves de carriere locale pour environ 3 500 m3

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Conso en eau de la piscine existante, entièrement rejetée au réseau d'assainissement: 14 700 m ³ /an sur la période de 2021 à 2025, avec un pic de 16 150 m ³ pour 2022. / Conso estimée pour le projet : 19 182 m ³ /an, dont 17 396 m ³ /an rejetées au réseau d'assainissement Impact maîtrisé grâce aux dispositifs d'économie d'eau et de récupération, mis en œuvre sur le projet. Compatible avec
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Enjeux : zone humide dans le bassin d'eaux pluviales et haies multistrates. Le projet conserve et renforcera les haies. Il maintient la prairie mesophile et le bassin, qui recevra ponctuellement les vidanges des piscines. La sensibilité écologique sur la piscine et ses espaces verts/parkings est faible (pas d'arbres gîte, flore commune). Zone urbaine hors corridor/ réservoir
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Emprise et incidences du projet limitées aux abords même. Projet éloigné de 700 m minimum et séparé par le quartier et l'étang des Sablons, puis l'A6 Zone du projet en contexte périurbain avec habitats présents non favorables aux espèces d'intérêt communautaire de la ZSC
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Seulement 0,4 ha de friche prairiale (sur remblai) sera consommée pour du parking, au bord de l'avenue de Verdun. % sur de l'ensemble du projet très peu consommateur en surface naturelle - densifier alors que capacité équipement x3
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Présence d'une ICPE Seveso Seuil haut à 700 m à l'ouest : Ceregrain Distribution (engrais, phytosanitaires) - cf. Annexe optionnelle n°2 - dotée d'un PPI du 27/10/2022 Projet hors de la zone de fort danger et d'application du PPI (P1 de 189 m - incendie engrais et phytosanitaires-effets toxiques des fumées au sol)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Risques sismique et radon : faible / cf. Annexe optionnelle n°2 - Inondation par la Saône : niveau d'entrée du bâtiment à 174,90 m NGF (> 174,64 m NGF, cote de la crue de référence). - Remontée de nappe : plus haut niveau mesure au piezomètre sur 2023-24 : 168,40 m pour un TN à 173,7 m min. (équipements sensibles -pompes/moteurs- plus hauts, non inondés à cette cote) -
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Qualité de l'eau maîtrisée en entrée (AEP) et sortie (dechloration des eaux de piscine avant rejet) + Attention portée aux espèces végétales plantées (à faible risque allergène)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Présence de quelques pieds d'Ambroisie à feuilles d'armoise (pollen allergisant) et de 2 stations de Raisin d'Amérique (plante toxique) : Mise en place d'un suivi et d'une gestion des FFE

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Par rapport a la situation actuelle, la frequentation du centre aquatique sera augmentee. Le projet integre les differents modes de transport et de facon securisee. Les espaces de stationnement ont ete reorganises et optimises, en y ajoutant des emplacements velos (70) en lien avec la connexion du centre aquatique a la veloroute. Pour les voitures, la capacite sera augmentee de pres de 25 emplacements. Le centre aquatique continuera d'etre
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Comme actuellement : frequentation humaine en journee et, en ete, en soiree avec le restaurant/bar et l'espace sud exterieur (solariums). bruit en sortie des grilles du traitement d'air (sur murs N et O en P+1)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Par la bande de bruit de la RD306, avec en periode diurne, un niveau sonore LAeq de 50 a 65 dB(A) (= activite routiere importante) - cf. annexe optionnelle n°2. + Nouvelle deviation au sud (dec. 2025)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux uniquement (terrassements/construction), vibrations se limitant au terrain meme du projet
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Site deja eclaire. Le projet ameliorera l'efficacite de l'eclairage exterieur en reduisant la pollution lumineuse (lampe Led dirigees, eclaireage programme gere sur sondes crepusculaires, mats/hornes...)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Site du projet situe en zone urbaine eclairee, dote de hauts lampadaires le long de l'avenue (RD109) et au niveau des parkings de la piscine (sans impact sur l'activite du projet)
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les seuls "rejets" exterieurs proviendront de la CTA double-flux (2 grilles exterieures)
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux usées issues des sanitaires, de la restauration et du nettoyage des installations/equipements : elles rejoindront le réseau d'assainissement de la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Type de déchets générés : - en phase exploitation : ordures ménagères (point dechet localisé à l'ouest du bâtiment) et perlite - en phase chantier, déchets type BTP : bois, béton, peinture, métaux, plastiques, terres, gravats,... Déchets de chantier gérés par les entreprises qui devront les trier et les valoriser
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Projet hors de tout périmètre protégé : - à 700 m du site inscrit du Val de Saône - hors des périmètres de protection des monuments historiques de la commune (Hôtel-Dieu et Eglise) Sans covisibilité avec ce patrimoine
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Remplacement d'un équipement existant à vocation sportive et de loisirs. La seule modification d'usage du sol concerne les 0,4 ha d'extension pour du parking sur la friche prairiale à l'ouest bordant l'avenue de Verdun, surface qui est entretenue par la collectivité

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

4 projets recensés : parc PV sur la base ULM de St-Jean d'Ardières et sur une ancienne carrière à Taponas, aménagement du quartier de Chambord et la déviation sud-est à Belleville-en-Beaujolais (déviation qui a été ouverte à la circulation en décembre 2025). Le présent projet se tient en lieu et place de la piscine actuelle qui engendre peu d'artificialisation nouvelle (0,4 ha pour le parking ouest) et sur un habitat non patrimonial (friche prairiale). Pas de coactivité ou de nuisances cumulées attendues lors des travaux ou de l'exploitation : déviation (réalisée), base ULM, site de Taponas et quartier de Chambord éloignés sur axes routiers différents. La déviation peut par contre générer du bruit au sud, mais reste à distance suffisante, hors de la bande de bruit pour un axe classé initialement en cat.3 : la déviation est éloignée de

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une diversité de mesures d'évitement ou de réduction seront mises en œuvre par la maîtrise d'ouvrage en faveur de l'économie sur la ressource en eau, de la biodiversité, de la réduction de l'empreinte carbone et de la consommation en énergies. Elles sont présentées dans l'Annexe optionnelle n°4.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La maîtrise d'ouvrage porte pour ce projet un programme environnemental très poussé. À travers son choix d'implantation, la MOA assume sa volonté de limiter l'impact environnemental du projet, tout en maîtrisant les contraintes liées (gestion de l'eau, consommation d'énergies, réemploi de matériaux, accueil du public, adaptation au risque inondation). En effet, face aux besoins du territoire d'un nouvel équipement aquatique, la MOA a choisi de le réaliser en lieu et place de la piscine existante, pour densifier une zone déjà urbanisée, réduire la consommation de nouvelles terres, et limiter ainsi les impacts sur le milieu naturel. Ce choix implique la fermeture complète de l'équipement pendant les travaux, qui sera très impactante pour les activités hébergées. Un diagnostic écologique a été réalisé dès le début du programme afin

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

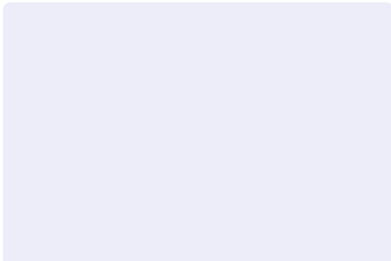
Nom MENICHON

Prénom Jacky

Qualité du signataire President de la CCSB

À Belleville-en-Beaujolais

Fait le 30-01-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)